

Vous souhaitez perfectionner votre encadrement de proximité (chefs d'équipe, chefs de file,...) en matière de préparation, suivi, contrôle et gestion au quotidien des chantiers ?

L'AREF en partenariat avec le CPO Nord Pas de Calais vous propose une formation :

PREPARATION ET ORGANISATION DE TACHES T.P.

Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- préparer au mieux une intervention sur chantier en s'aidant du dossier de plan et en réalisant des choix d'intervention
- suivre le déroulement d'un chantier tant sur le plan qualitatif que sur le plan économique (déboursé)
- répondre aux aléas et adopter des solutions optimales
- Manager son équipe dans la défense des intérêts de l'entreprise et de son image

IMPORTANT : DES RECEPTION DE L'INSCRIPTION, UNE FICHE DE POSITIONNEMENT SERA ENVOYEE A L'ENTREPRISE. AU VU DES RESULTATS DE CE POSITIONNEMENT, NOUS VOUS PROPOSERONS UN MODULE PREALABLE A CETTE FORMATION DONT L'OBJECTIF SERA DE RAPPELER LES REGLES TECHNIQUES OBLIGATOIRES INHERENTES AUX ENTREPRISES DE VRD.

LA MAITRISE DE CES REGLES EST UN PRE REQUIS INDISPENSABLE POUR PARTICIPER A LA SUITE DE LA FORMATION (NOTAMMENT POUR LA PARTIE CONCERNANT LA REALISATION DES CONTROLES ET AUTOCONTROLES D'EXECUTION EN AUTONOMIE)

Programme :

❖ Module 0 : 3 jours

↳ Règles techniques VRD

- Règles d'assainissement (charte qualité – fascicule 70)
- Règles de compactage de tranchées – règles de compactage de voirie – les essais
- Les différents contrôles clients (essais, etc....)
- Les règles et tolérances sur enrobés

❖ Module 1 : Préparation, suivi, contrôle et gestion de chantier 2 X 3 jours

↳ Préparation

- Etude de dossiers : vérifications préalables - Travail sur dossiers : quantitatifs simples, prévisions, demandes de livraison, délais, commandes
- Choix des méthodes d'intervention - Besoins en hommes et en matériels
- Préparation du budget prévisionnel simple - Organisation des locations et des appros.

↳ Suivi, contrôle et gestion de chantier

- Contrôle et suivi des approvisionnements et des locations (optimisation de l'utilisation du matériels (tableaux) - Contrôle et suivi de la main d'œuvre - Contrôle et suivi des quantités posées. Mesures d'écart avec le prévisionnel
- Recalage planning. L'information auprès du conducteur de travaux (mesures correctives avec décision hiérarchique)
- Phases d'autocontrôle d'exécution (qualité exigée selon fascicule)
- Les contrôles (y compris les contrôles clients et les contrôles contractuels)

CE MODULE EN PLUS DES APPORTS TECHNIQUES SE REALISE AVEC COMME SUPPORT DEUX ETUDES DE CAS COMPRENANT A LA FOIS DES TRAVAUX ENTERRES, DES TRAVAUX DE SURFACE, BLANC ET NOIR (EXEMPLE : REALISATION DE TRAVAUX DE VRD DANS UN LOTISSEMENT)

❖ Module 2 : Manager son équipe et défendre l'image de l'entreprise 3 jours

- entretenir la motivation – la cohésion – l'efficacité
- gérer les compétences de l'équipe – mettre en adéquation les moyens et les hommes pour l'atteinte de l'objectif
- animer un esprit qualité et un esprit sécurité
- représenter les intérêts de l'entreprise sur le chantier – entretenir de bonnes relations avec les partenaires extérieurs (y compris les riverains)

Public concerné :

Chef d'équipe
Chef de File
Compagnon Responsable

Durée : 84 heures
(4 x 3 jours)

Dates :

Module 0 :
22/23/24 Mars 2010

Module 1 :
21/22/23 Juin 2010

Module 2 :
20/21/22 Septembre 2010

Module 3 :
22/23/24 Novembre 2010

Lieu : Amiens

Formateur :

CPO Nord Pas de Calais
N° déclaration d'existence: 33216112300

Coût de la formation :

1332 HT/par stagiaire
Sur la Base 10 stagiaires

Financement du Coût

Pédagogique :

Sous réserve de mise à disposition des fonds par l'OPCA

Date limite d'inscription :

5 mars 2010

Inscriptions et modalités au verso ↪

CONVENTION DE FORMATION TRIPARTITE

Document original à retourner à l'AREF PICARDIE Centre Oasis – 80044 AMIENS

Description de la formation :

Durée : 84 Heures

Dates : 22/23/24 mars – 21/22/23 juin – 20/21/22 septembre – 22/23/24 novembre 2010

Lieu : AMIENS

Formateur : CPO

N° déclaration d'existence : 33216112300

Coût de la formation :

_____ € HT par stagiaire présent soit _____ € HT pour cette entreprise

Cadre réservé à l'Aref

Dispositions financières :

L'AREF, par délégation de l'OPCA Bâtiment et/ou de l'OPCA Travaux Publics, prendra en charge directement les coûts relatifs aux salariés mentionnés ci-après, sous réserve de présence effective.

Cette convention prendra effet sous réserve de mise à disposition des fonds par l'OPCA. Dans le cas contraire, le coût pédagogique restera à la charge de l'entreprise.

Modalités de règlement :

Le paiement par l'AREF-BTP sera subordonné à la réalisation effective du stage. En cas de non réalisation de l'action définie ci-dessus, aucun dédit ne sera dû. L'organisme de formation adressera à l'AREF-BTP une facture à l'ordre de l'OPCA pour le compte de l'entreprise mentionnée ci-dessous accompagnée de la feuille d'émargement originale ou des attestations individuelles de présence signées par les stagiaires.

Durée et validité de la convention :

La présente convention prendra effet dès sa signature par l'AREF-BTP et viendra à échéance 30 jours après la date de fin de formation. La réalisation de la prestation devra être conforme au calendrier prévu. Toute modification de la convention suppose un accord des signataires et donne lieu à la conclusion d'un avenant.

Bulletin d'inscription

L'entreprise s'engage à faire suivre la formation aux salariés suivants :

Cachet, Signature du formateur Lu et approuvé le : _____	Nom et prénom des stagiaires	Fonction	Cachet et signature de l'entreprise Lu et approuvé le :
	M. _____ N° Sécurité Sociale :		
	M. _____ N° Sécurité Sociale :		
	M. _____ N° Sécurité Sociale :		

N° SIRET :

Lu et approuvé, Pol BOULARD Secrétaire Général de l'AREF PICARDIE